

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

Lundi 2 février 1948. — *Présidence de M. Armengaud, président.* — La commission a consacré sa réunion à l'examen pour avis du projet de loi (n° 47, année 1948) portant aménagement de certaines dispositions de la réglementation des changes et, corrélativement, de certaines dispositions fiscales.

Après avoir commenté l'économie générale du projet, les commissaires ont chargé leur président de souligner à nouveau devant le Conseil l'opinion qu'ils avaient exprimée au mois de novembre, lors de l'examen et au cours de la discussion de la proposition de résolution (n° 68, année 1947) de M. Vieljeux, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires à établir à l'inté-

rieur des frontières la libre circulation partielle des devises et du métal-or devant servir à l'acquisition de biens d'origine étrangère susceptibles d'accroître le potentiel économique national.

Il a été rappelé que la commission avait constaté à cette époque la nécessité de faire prévaloir sur toutes autres considérations les besoins du rééquipement national.

Pour les mêmes motifs, les membres de la commission ont décidé de proposer au Conseil un amendement tendant à compléter l'article 3 par les dispositions suivantes :

« Ces décrets devront notamment prévoir l'attribution de plein droit, en échange des moyens de paiement visés aux articles 1^{er} et 2 ci-dessus, des licences d'importation visant :

a) Des biens d'équipement dont la liste sera dressée après consultation des commissions des affaires économiques de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République. La remise de la taxe de 25 % prévue à l'article 1^{er} ci-dessus sera alors accordée ;

b) Des matières premières ou des produits semi-finis dont la contrevaieur devra être réexportée dans un délai de six mois, renouvelable une fois s'il est nécessaire ».

M. Armengaud a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 47, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, portant aménagement de certaines dispositions de la réglementation des changes et corrélativement de certaines dispositions fiscales, renvoyé, pour le fond, à la Commission des finances.

Jeudi 5 février 1948. — *Présidence de M. Armengaud, président.*

— Après avoir été chargé par la commission du soin de rapporter pour le fond ses conclusions, en remplacement de M. Longchambon, sur la proposition de résolution (n° 309, année 1947) tendant à inviter le Gouvernement à faciliter les transformations de l'équipement énergétique de l'industrie, en vue d'économiser le charbon et à accroître les possibilités françaises de recherche et de traitement des carburants liquides, M. Armengaud, président, a exposé les objectifs essentiels de ce texte.

Le président a souligné, tout d'abord, l'importance des économies de combustibles susceptibles d'être réalisées dans les divers domaines des transports, du chauffage domestique, de la sidérurgie, etc.

Ces constatations étant faites, il a entrepris l'examen méthodique des remèdes susceptibles d'être suggérés au Gouvernement.

La commission a adopté, sous certaines réserves, la première partie de la proposition de résolution et renvoyé la suite de l'examen à sa prochaine séance.

Elle a nommé, à l'issue de ce débat :

M. Brizard, rapporteur de la proposition de résolution (n° 25, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à faire inventorier rapidement les sinistres causés aux familles des régions de l'Est et à mettre immédiatement en œuvre un programme de fabrication à prix modiques spécialement destiné à ces familles sinistrées ;

M. Walker, rapporteur de la proposition de résolution (n° 26, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à prendre, sans délai, les mesures nécessaires pour assurer un approvisionnement normal de l'industrie cotonnière française en matières premières.

AFFAIRES ETRANGÈRES

Mercredi 4 février 1948. — *Présidence de M. Salomon Grumbach, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Michel Debré, secrétaire général aux Affaires allemandes, qui a fait un exposé sur la convention conclue le 3 janvier 1948 entre le Gouvernement français et le Gouvernement sarrois, relative à l'organisation judiciaire en Sarre, qui a fait l'objet d'un projet de loi soumis au Parlement.

M. Debré a déclaré que l'institution d'une nouvelle organisation judiciaire en Sarre, rendue nécessaire par l'Union monétaire qui existe maintenant entre la Sarre et la France, avait pour but principal d'assurer l'unité des jurisprudences française et sarroise et de faire bénéficier les fonctionnaires français et les Sarrois des garanties prévues par la procédure juridictionnelle française. Il a souligné que le système adopté, qui implique la création d'une chambre d'appel mixte franco-sarroise, siégeant à Sarrebruck, a été choisi parce qu'il respectait dans la plus large mesure possible le principe de l'autonomie politique et administrative de la Sarre.

Le président a remercié, au nom de toute la commission, M. Debré, qui a répondu ensuite à certaines questions que lui ont posées notamment MM. Paul Boncour, Zyromski et Sérot.

Puis, le président a fait un large exposé sur la situation internationale et les grandes négociations mondiales. La question de l'Allemagne (où sévit depuis quelques semaines une grave crise de ravitaillement) et notamment les décisions prises récemment par les généraux Clay et Robertson et le mémorandum présenté par le Gouvernement français sur ces décisions, doivent faire l'objet d'un examen par les trois alliés occidentaux lors d'une Conférence qui se tiendra à Londres le 19 février prochain. Mais le Gouvernement français conserve l'espoir que le règlement du problème allemand pourra être obtenu par un accord des quatre puissances intéressées.

Le président a ensuite rendu compte de l'état des travaux de la Conférence de La Havane, qui réunit les délégués de 54 États et qui a pour objet d'établir une charte internationale du commerce, dont un avant-projet a été élaboré à Genève.

Pour conclure son exposé, le président a déclaré que l'avenir dépendait, en premier lieu, d'une amélioration des rapports entre les U.S.A. et l'U.R.S.S. et que, s'il existait encore beaucoup d'éléments alarmants à cet égard, certains faits permettaient d'espérer un adoucissement de la tension entre ces deux pays.

Une discussion s'est alors engagée, au cours de laquelle M. Zyromski, approuvé en cela par le président, a protesté contre l'absence de contrôle du Parlement en matière de politique extérieure, et M. Nicod a soulevé la question de la situation en Grèce.

AGRICULTURE

Mercredi 4 février 1948. — *Présidence de M. Dulin, président.*
— Réunie au cours de la matinée, la commission a entendu une délégation de la Fédération nationale des Syndicats d'exploitants agricoles sur les problèmes que pose le financement des charges sociales en agriculture.

M. Génin a souligné, au nom de la délégation, la nécessité

impérieuse d'apporter d'urgence au problème de la sécurité sociale agricole une solution telle que les ressortissants de la profession agricole ne soient plus en état d'infériorité par rapport aux autres catégories sociales. Il a précisé que cette solution était subordonnée à l'institution d'un mode de financement simple, efficace et juste, qui fasse supporter aux agriculteurs une charge correspondant au quart des ressources nécessaires à l'application du plan de sécurité sociale agricole, les ressources complémentaires étant fournies par une majoration de la taxe sur les transactions.

Puis M. Le Goff a insisté sur la nécessité d'envisager et de résoudre le problème de la législation sociale agricole dans son ensemble.

Il a également précisé que les charges sociales devaient être financées pour un quart par la profession et, pour le complément, par des ressources extérieures. Il s'est déclaré partisan d'une intégration officielle de ces charges dans le prix des produits.

Les membres de la délégation ont ensuite répondu aux questions que leur ont posées le président, MM. Bène, Charles Brune, Primet et Sempé.

M. Gravier a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 27, année 1948), adopté par l'Assemblée Nationale, introduisant dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle la loi du 9 mars 1941, validée et modifiée par l'ordonnance du 7 juillet 1945, sur la réorganisation de la propriété foncière et le remembrement.

Présidence de M. Dulin, président. — Au cours d'une réunion tenue en commun dans l'après-midi avec la commission du ravitaillement, la commission a entendu M. Coudé du Foresto, sous-secrétaire d'état à l'agriculture, sur la politique générale suivie en matière de ravitaillement. (Voy. : *infra*, à la rubrique « Ravitaillement »).

DÉFENSE NATIONALE

Mercredi 4 février 1948. — *Présidence de M. le général Delmas, président.* — La commission a désigné :

— M. Le Sassier-Boisauné pour rapporter la proposition de loi

(n° 28, année 1948) adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter la loi du 30 octobre 1946 attribuant aux évadés la médaille des évadés et les droits y afférents.

— M. Guirriec pour rapporter la proposition de résolution (n° 966, année 1947) de M. Boisrond, tendant à inviter le Gouvernement à rétablir la médaille militaire dans le rang qu'elle avait avant le décret du 27 septembre 1947 et à modifier l'article premier de ce décret.

La commission a entendu le Contrôleur de l'armée Pernot sur le collectif de dépenses militaires. M. Pernot a souligné que les principaux engagements de crédits étaient la conséquence de la hausse des salaires et des prix dans la métropole et les territoires d'outre-mer, de l'évolution de la situation en Extrême-Orient et à Madagascar, de transferts d'ordre, et du rappel récent d'effectifs. M. Monnet a demandé et obtenu des précisions en ce qui concerne les incomplets d'effectifs et les unités de secteur. A ce propos, un échange de vues s'est institué sur la mobilisation de la classe 1943 et sur la question des fascicules de mobilisation ; la commission a déploré les conditions irrégulières et parfois défectueuses dans lesquelles s'était effectué cet appel. Elle a adopté, sur la proposition de M. Monnet, la motion suivante :

« La commission de la Défense Nationale du Conseil de la République, tenant compte des informations qu'elle a recueillies sur les résultats de la mobilisation du deuxième contingent de la classe 1943, se plaçant uniquement sur le plan technique et considérant plus particulièrement l'aspect « mobilisation et instruction » des troupes rappelées, serait obligée à M. le Ministre des Forces Armées de lui faire connaître les mesures qu'il a prises ou compte prendre pour remédier aux difficultés rencontrées et notamment en ce qui concerne :

1° l'établissement des fascicules de mobilisation des classes libérées ;

2° le logement, l'habillement et l'encadrement des réservistes qui seraient éventuellement rappelés »

EDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS,
SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 4 février 1948. — *Présidence de M^{me} Saunier, présidente.* — La commission a désigné MM. Ott et Southon comme candidats à la commission nationale française de l'Unesco.

La commission a ensuite examiné les projets de loi (n^{os} 14 et 15, année 1948), adoptés par l'Assemblée Nationale, concernant l'un, l'enseignement du ski, l'autre, les guides de montagne. Après avoir entendu un exposé sommaire de M. Ott, qu'elle avait désigné comme rapporteur, la commission a adopté les deux projets et décidé d'en accepter la discussion immédiate demandée par le Gouvernement

M. Ott a ensuite présenté la suite de son rapport, favorable à l'adoption de la proposition de résolution (n^o 695, année 1947) de M. Ernest Pezet, relative à la réinstallation de la bibliothèque de documentation internationale contemporaine, en indiquant toutefois que, d'après les renseignements qu'il avait pu recueillir, aucune solution concrète de ce problème ne pouvait être envisagée dans l'immédiat.

Après un échange de vues, la commission a décidé d'adopter le rapport afin d'inviter le Gouvernement à rechercher une solution à ce problème.

Conformément à l'article 26 du Règlement, la commission a désigné MM. Pujol et La Gravière pour suivre les travaux de la commission des finances en ce qui concerne l'examen des chapitres du budget qui ressortissent à sa compétence.

M. Baron a donné connaissance de sa proposition de résolution (n^o 52, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à reconsidérer la décision supprimant 5.217 postes dans l'enseignement technique et à renoncer à toute compression d'effectifs dans cette administration jusqu'au vote du statut de la formation professionnelle ; il a souligné l'urgence qu'il y avait à examiner ce problème.

En conséquence, la commission a immédiatement désigné M. Baron comme rapporteur et elle a fixé à sa prochaine séance la discussion de la proposition.

M. Amédée Guy, président de la commission de la famille, de la population et de la santé publique, a invité les membres de la

commission de l'éducation nationale à une réunion commune pour entendre le ministre de la Justice sur le programme du Gouvernement en ce qui concerne l'enfance délinquante.

M. Ott a enfin attiré l'attention de la commission sur la suppression des conseils académiques, qui seront remplacés par des organismes nouveaux dont on ignore tout.

La commission a décidé de demander au ministre des explications sur la réforme dont il s'agit.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 4 février 1948. — *Présidence de M. Amédée Guy, président.* — La commission a désigné :

— M. Teyssandier comme rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 836, année 1947) de M. Dulin relative à l'incorporation de certains colorants et de certaines essences dans la margarine ;

— M. Landry comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 860, année 1947) de M^{me} Devaud relative à l'assistance aux femmes seules chargées d'enfants ;

— M. Leuret (suppléante : M^{me} Marie Roche) pour la représenter à la commission des finances aux termes de l'article 26 du Règlement.

M. Vourc'h a donné lecture de sa proposition de loi sur l'exercice de la pharmacie. Après un bref échange de vues, la commission a décidé de déposer la proposition en son nom.

M. Lafay a développé son rapport sur la proposition de résolution (n° 34, année 1948) de M. Landry tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi en vue d'assurer aux enfants déficients le traitement nécessaire à leur sauvegarde, à leur rééducation et à leur réforme.

MM. Landry, Vourc'h et M^{me} Girault ont félicité le rapporteur pour son intéressant travail. Néanmoins, M^{me} Girault a

proposé de distinguer, d'une part, l'enfance inadaptée ou déficiente qui serait de la compétence de la commission de l'éducation nationale et d'autre part, l'enfance délinquante, à propos de laquelle il faut jeter un cri d'alarme, car elle se développe d'une façon effrayante, ce qui devrait attirer tout spécialement l'attention de la commission.

Un débat s'est instauré au cours duquel le président, MM. Perrot, Landry, de Montgascon et Teyssandier ont notamment pris la parole. Au terme de ce débat, la commission, par 11 voix contre 3, a décidé de surseoir au dépôt du rapport et de demander au ministre de la Justice de bien vouloir venir lui exposer le programme du Gouvernement sur la question.

La commission a, d'autre part, décidé de convier les membres de la commission de l'éducation nationale, de la commission de la presse, de la radio et du cinéma et de la commission de la justice à assister à cette audition.

A la demande de M. Teyssandier, la commission a décidé de se renseigner auprès du ministre de la Population sur le mode de répartition des crédits entre les centres de transfusion sanguine. A ce propos, le président a invité la commission à consacrer une de ses prochaines séances à l'audition du Dr Tzank, directeur du centre de transfusion sanguine de Paris.

FINANCES

Mercredi 4 février 1948. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a, tout d'abord, complété et aménagé la liste de ses rapporteurs spéciaux, qui s'établit finalement comme suit :

A. Dépenses civiles. Budget général.

Présidence du Conseil :

MM.

— Services administratifs. Information.
Journaux Officiels. Commissariat général au plan Marc Gerber.

— Etat-major de la Défense Nationale — Documentation extérieure et contre-espion- nage — Groupement des contrôles radio-élec- triques	Monnet.
Affaires étrangères :	
— Affaires étrangères.....	Landry.
— Haut-Commissariat de la République en Sarre	Hocquard.
— Affaires allemandes et autrichiennes ..	Hocquard.
Agriculture :	
I. — Agriculture	Landaboure
II. — Services du ravitaillement.....	Sauer.
Anciens combattants et victimes de la guerre.....	Faustin-Merle.
Education Nationale	Reverbori.
— Education Nationale : chapitres de l'Education physique et des sports	Janton.
— Education Nationale : chapitres du Centre National de la Recherche scientifique.	Baron
Finances et Affaires économiques :	
— Finances.....	Pauly.
— Affaires économiques	Duchet.
France d'outre-mer	Vieljeux.
Industrie et commerce.....	Marrane.
Intérieur :	Avinin.
Justice	Philippe Gerber.
Reconstruction et urbanisme	Grenier.

Santé publique et population	Dorey.
Travail et sécurité sociale	Victoor.
Travaux publics et transports :	
I — Travaux publics et transports....	Thomas.
II — Marine marchande	Courrière.
III — Aviation civile et commerciale....	Thomas.

B. Dépenses militaires. Budget général.

Forces armées :

I — Dépenses communes.....	Monnet.
II — Air	Laffargue.
III — Guerre.....	Boudet.
IV — Marine	Courrière.

C. Dépenses civiles. Budgets annexes.

— Caisse nationale d'épargne	Lacaze.
— Imprimerie Nationale	Hocquard.
— Légion d'honneur	Hocquard.
— Ordre de la Libération.....	Hocquard.
— Monnaies et médailles	Hocquard.
— Postes, télégraphes et téléphones....	Lacaze.
— Radiodiffusion française	Minvielle.

D. Dépenses militaires. Budgets annexes.

— Constructions aéronautiques.....	Laffargue.
— Constructions et armes navales	Cardonne.
— Fabrications d'armement	Baron.
— Service des essences	Baron.
— Service des poudres.....	Baron.

La Commission a ensuite désigné ses représentants dans les sous-commissions suivantes :

— Sous-commission de la Défense Nationale : MM. Baron, Boudet, Courrière, Ignacio-Pinto, Laffargue.

— Sous-Commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises nationalisées et des sociétés d'économie mixte : MM. Courrière, Dorey, Janton, Lacaze, Landaboure, Monnet, Vieljeux et Reverbori.

Elle a, ensuite, désigné les commissaires chargés de participer aux travaux de certaines commissions extra-parlementaires.

Ce sont :

MM.

Pour la commission centrale de classement des débits de tabac	Thomas.
Pour la commission de contrôle de la circulation monétaire.....	Grenier.
Pour la commission supérieure de classement des recettes buralistes.....	Cardonne.
Pour la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations.....	Dorey.
Pour le Comité National d'Epargne	{ Laffargue. Landaboure.
Pour la commission de contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics ou d'intérêt public et la commission d'examen des comptes de la marine	Courrière.

La commission a, enfin, procédé à l'examen du projet de loi (n° 2673 A.N.) portant ouverture et annulation de crédits au titre des dépenses militaires de l'exercice 1947.

Dans la discussion générale, son rapporteur général, M. Alain Poher, après avoir rappelé dans quelles conditions la commission avait décidé, le 31 décembre 1947, de retarder le vote de ce projet, lui a exposé les difficultés et les résultats de la préparation, actuellement en cours, des budgets militaires et lui a présenté les observations que lui a suggérées l'étude du collectif militaire.

Le président a particulièrement insisté sur l'importance du

dépôt de lois organiques militaires et sur l'intérêt que présenterait leur adoption par le Parlement au point de vue de l'efficacité du contrôle des crédits militaires.

Présidence de M. Cardonne, vice-président. — Après avoir suivi avec un vif intérêt les réponses faites par le représentant du ministre aux questions posées par le rapporteur général et plusieurs commissaires, la commission a procédé à l'examen des chapitres du projet de loi, qu'elle a adopté par 20 voix contre 8.

Avant de se séparer, elle a fixé au vendredi 6 février 1948, à 9 h. 30, la date de sa prochaine séance, au cours de laquelle elle demandera aux ministres intéressés de lui présenter un exposé sur la question du reclassement de la fonction publique.

M. J.-M. Thomas a été désigné comme rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 863 année 1947) présentée par M^{me} Devaud et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à modifier le décret du 20 octobre 1947 en ce qui concerne les droits à réparation des veuves et orphelins de guerre.

M. Dorey a été désigné comme rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 860, année 1947) présentée par M^{me} Devaud et M. Georges Pernot, tendant à inviter le Gouvernement à compléter certaines dispositions du régime dit d'aide à la famille, notamment en ce qui concerne les femmes élevant seules un ou plusieurs enfants.

M. Reverbori a été désigné comme rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 518, année 1947) présentée par M^{me} Jacqueline André-Thomé-Patenotre et les membres du groupe du Rassemblement des gauches républicaines, tendant à inviter le Gouvernement à modifier, pour 1948, la politique de financement en matière de réparations, d'aménagement et d'extension des constructions scolaires de l'enseignement du premier degré.

Vendredi 6 février 1948 — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a entendu les exposés de MM. Bourguès-Maunoury, secrétaire d'Etat au budget, Biondi, secrétaire d'Etat à la fonction publique, et Mitterand, ministre des anciens combattants et victimes de la guerre.

Le secrétaire d'Etat au budget a fait un exposé technique dans

lequel il a tout d'abord défini avec précision les notions de revalorisation et de reclassement. Puis il a analysé le mécanisme de la revalorisation et traité successivement du complément provisoire de traitement, de l'indemnité de résidence, des retraites et des majorations familiales.

Il a ensuite répondu aux questions qui lui ont été posées par les commissaires.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique a retracé devant la commission les étapes de l'élaboration du reclassement. Il a analysé les principes qui lui ont servi de base : principe de la limite inférieure du traitement de base égale à 120 % du minimum vital, principe de l'éventail hiérarchique, principe des parités.

Il a ensuite montré en quoi et pour quelles raisons le plan du Gouvernement différait de ceux de l'Union générale des fédérations de fonctionnaires (U.G.F.F.) et de la Confédération française des travailleurs chrétiens.

Il a finalement indiqué comment, par le moyen de l'indemnité de résidence, on était parvenu à différencier le traitement des fonctionnaires, de caractère national par définition, en fonction des particularités du lieu où s'exerce l'activité de l'agent public.

Il a conclu en demandant à la commission de ne pas céder à la tentation d'apporter des modifications qui bouleverseraient la grille de reclassement élaborée à grand'peine après de longs travaux. Il a enfin répondu aux questions que lui ont posées les commissaires.

La commission a entendu ensuite un exposé du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, qui a montré de quelle manière s'opérera la revalorisation des pensions. Il a particulièrement insisté sur l'effort entrepris au cours de l'année 1947 pour améliorer la situation des veuves de guerre, mais il a tenu à dire que ne pouvait être réparée en peu de temps une injustice qui se perpétue depuis 1918. Il a expliqué également quelles mesures il avait prises pour accélérer le rythme de la liquidation des pensions et en a montré le résultat positif. Il a ensuite répondu aux diverses questions qui lui ont été posées par les commissaires.

Avant de se séparer, la commission a fixé au mercredi 12 février 1948, à 9 h. 30, la date de sa prochaine séance.

FRANCE D'OUTRE-MER

Lundi 2 février 1948. — *Présidence de M. Marc Rucart, président.* — La commission s'est réunie pendant une suspension de la séance publique pour examiner un projet de motion préjudicielle opposée au projet de loi concernant la réglementation des changes et désigner un rapporteur.

Après une discussion complète du problème posé par la dévaluation du franc C.F.A., à laquelle ont pris part MM. Durand-Reville, Marius Moutet, Ferracci, Okala, Julien Brunhes, Flory, Gautier, Ignacio-Pinto et Claireaux, la commission a rédigé le texte définitif de la motion préjudicielle dont M. Durand-Reville a été nommé rapporteur, destinée à pallier les mauvais effets sur l'économie des territoires d'Outre-Mer des mesures monétaires prises par le Gouvernement.

Mercredi 4 février 1948. — *Présidence de M. Marc Rucart, président.* — La commission a entendu, sur sa demande, M. Marius Moutet exposer dans quelles conditions il fut amené, alors qu'il était ministre de la France d'Outre-Mer, à promulguer, par décret, un Code de travail dans les territoires d'Outre-Mer autres que l'Indochine. Il s'est élevé contre l'attitude de son successeur, qui a suspendu l'application de cette réforme par des moyens qu'il estime sans valeur légale et a suggéré à la commission de reprendre à son compte le texte du décret pour le déposer, remanié le cas échéant, devant le Parlement sous forme de proposition de loi.

M. Durand-Reville, répondant aux arguments de M. Marius Moutet, s'est livré à une critique très serrée du « Code du travail » dont l'application ne lui paraît ni souhaitable, ni même possible pratiquement.

La commission s'est bornée à prendre acte des déclarations de M. Marius Moutet.

La commission a ensuite élu au scrutin secret les quatre membres qui doivent aller enquêter sur la situation politique et sociale dans les territoires d'Outre-Mer.

Ce sont : MM. Julien Brunhes (A.O.F.), Brunot (Cameroun et Togo), Jayr (A.E.F.) et Marc Rucart (Madagascar).

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE,
DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Mercredi 4 février 1948. — *Présidence de M. Léo Hamon, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Bour, député, qui lui a exposé l'économie du projet de loi portant réorganisation des transports de la région parisienne (n° 928, année 1947).

Les délégués de la commission mixte des transports du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine ont été ensuite entendus.

Ont pris la parole : M. Vicariot, président de cette commission, représentant le parti S.F.I.O., M. Thirion, représentant le R.P.F., M. Degornet au nom du M.R.P. et M. Estier, représentant du parti communiste.

Ces exposés successifs ont permis à la commission de se faire une idée très exacte des conséquences et des effets du projet de loi voté par l'Assemblée Nationale ; elle a pu noter également que des divergences assez sérieuses opposaient les membres de la commission mixte sur différents points du projet examiné.

Les commissaires ont ensuite demandé que soient concrétisés en un tableau comparatif les divers points de vue ainsi exposés afin qu'ils puissent fixer leur position en pleine connaissance de cause.

Il a été ensuite décidé de tenir plusieurs réunions dans le courant de la semaine à venir en vue d'épuiser le débat sur cette importante question.

Enfin, M. Rogier a été désigné pour participer aux travaux de la commission des finances, conformément aux dispositions de l'article 26 du Règlement.

Jeudi 5 février 1948. — *Présidence de M. Léo Hamon, président.* — La commission a entendu le rapport présenté par M. Sarrrien sur la proposition de loi (n° 16, année 1948) tendant à rendre obligatoire le branchement à l'égout dans la ville d'Orléans. Les conclusions du rapporteur, favorables à l'adoption sans modification du texte voté par l'Assemblée Nationale, ont été adoptées à l'unanimité.

M. Sarrien et M. Vignard ont été ensuite chargés d'étudier la rédaction d'une proposition de loi qui rendrait obligatoire le branchement à l'égout dans toute commune dotée d'un réseau collecteur, ce, afin d'éviter le recours à une loi spéciale pour chaque ville.

Il a été convenu que cette proposition de loi serait signée par tous les membres de la commission.

M^{me} Eboué a ensuite exposé son rapport sur le projet de loi (n° 984, année 1947), portant prorogation provisoire des banques dans les quatre nouveaux départements français.

La commission a décidé de procéder à un complément d'enquête sur cette affaire.

La même décision a été prise au sujet du projet de loi (n° 985, année 1947) relatif au marché de l'or dans ces mêmes départements dont M^{me} Eboué est également rapporteur.

M. Dorey a été désigné comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 740, année 1947) de M. Courrière, tendant à indemniser les agriculteurs de l'Aude victimes de la grêle.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Vendredi 6 février 1948. — *Présidence de M. Marcel Willard, président.* — La commission a désigné M. Courrière à l'effet de participer aux travaux de la commission des finances, conformément à l'article 26, alinéa 3, du Règlement.

M. Courrière a, d'autre part, été nommé rapporteur des deux textes suivants :

— projet de loi (n° 986, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, fixant les limites de l'arrondissement judiciaire de Mantes ;

— proposition de résolution (n° 22, année 1948), de M. Wehrung, tendant à inviter le Gouvernement à proroger de six mois la loi n° 46-1185 du 24 mai 1946 permettant à la femme étrangère

qui a épousé un Français sans souscrire une demande en vue d'acquiescer la nationalité de son mari de déposer cette demande jusqu'au 31 décembre 1947.

M. Fournier a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 987, année 1947) adopté par l'Assemblée Nationale, mettant fin à la prorogation ou à la suspension des délais relatifs aux transcriptions immobilières, aux inscriptions de privilèges, d'hypothèques ou de nantissement et au renouvellement de ces inscriptions.

La commission a, enfin, adopté le principe d'une réunion commune avec la commission de la famille, de la population et de la santé publique pour entendre un exposé d'un membre du Gouvernement sur le problème de l'enfance délinquante.

MOYENS DE COMMUNICATION ET TRANSPORTS (POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES, CHEMINS DE FER, LIGNES AÉRIENNES, ETC.)

Jeudi 5 février 1948. — *Présidence de M. Julien Brunhes, président.* — Le président a, tout d'abord, donné connaissance aux commissaires d'une lettre du ministre des Transports, relative à la récente élection du bureau de la commission, et d'une autre du directeur de la Fédération Nationale des transporteurs routiers, protestant contre l'augmentation du prix des carburants liquides, ainsi que des réponses qui leur avaient été faites par ses soins.

Il a, ensuite, dans un bref exposé, attiré l'attention de ses collègues sur les principaux problèmes posés par le projet de loi (n° 928, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à la réorganisation et à la coordination des transports de voyageurs dans la région parisienne :

1° principe de la création d'une Régie Autonome des Transports parisiens ou, au contraire, exploitation directe du réseau, autrefois concédé, par les collectivités locales elles-mêmes ;

2° situation des transporteurs routiers privés en face de la Régie future ;

3° nécessité de l'Office Régional ou, sinon, existence d'un Comité de coordination étendu à l'ensemble de la région parisienne;

4° possibilité de l'extension géographique de ladite région ou de régions semblables dans le reste de la France ;

5° rôle du Conseil supérieur des transports vis-à-vis de ces lois de réorganisation et de coordination.

Après avoir évoqué brièvement les diverses solutions possibles, il a insisté sur les conséquences financières du projet et ses répercussions dans l'avenir et invité ses collègues à manifester leur avis sur ces divers points.

Les commissaires représentant les différents partis politiques au sein de la commission ont fait connaître les positions respectives de leurs groupes, favorables, dans l'ensemble, à la création immédiate d'une Régie et d'un Office des Transports parisiens, en marquant, toutefois, leur désir d'apporter au projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, certaines modifications permettant de donner à ces organismes un maximum de souplesse et un équilibre financier stable.

En particulier, MM. Buffet et de Montgascon ont insisté sur le rôle de coordination réservé à l'Office et sur le problème des subventions accordées par les collectivités locales elles-mêmes ; M. Duhourquet, au nom du groupe communiste, reprenant les principaux points de l'exposé du président, a marqué le désir de son parti de revenir à la proposition de résolution déposée par M. Demusois sous le n° 203, devant la 2^e Assemblée constituante, qui concluait à l'adoption de l'avant-projet de loi préparé par la commission mixte des transports de la région parisienne.

M. Baratgin, au nom du Rassemblement des Gauches Républicaines, a demandé que les collectivités locales, qui auraient à supporter les charges financières de la « R. A. T. P. », restent maîtresses des décisions à prendre. Quant à M. Barré, commissaire socialiste, il a de nouveau insisté sur la souplesse nécessaire des organismes créés par le projet actuel.

La commission, consultée sur la désignation du rapporteur, a renvoyé celle-ci à sa prochaine séance, afin de réunir, auparavant, tous les éléments d'information désirables.

M. de Montgascon a été nommé rapporteur du projet de loi,

(n° 932, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, simplifiant les surtaxes locales temporaires de la S. N. C. F.

M. Lagarrosse a été nommé rapporteur de la proposition de résolution de M. Jullien (n° 301, année 1947), relative au transport en France de 20.000 personnes actuellement au Maroc.

M. Lacaze a été désigné pour participer aux travaux de la commission des finances, en tant que membre de la commission des moyens de communication et des transports, conformément aux dispositions de l'article 26 du Règlement.

La commission a, enfin, entendu la lecture du rapport de M. Buffet sur la proposition de résolution de M. Duclereq (n°277, année 1947), relative au tarif spécial de transport des expéditions de librairie et elle a adopté, après un court débat auquel ont pris part, outre le président, MM. Giauque et de Montgascon, les conclusions favorables de son rapporteur.

PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION

Vendredi 6 février 1948. — *Présidence de M. Gatuing, président.* — La commission a désigné :

— M. Fourré pour rapporter le projet de loi (n° 931, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à coordonner le régime de l'ordonnance du 2 février 1945 avec les régimes de retraites des lois des 14 avril 1924, 29 juin 1927 et 21 mars 1928.

— M. Giauque pour rapporter la proposition de loi (n° 947, année 1947), adoptée par l'Assemblée Nationale, modifiant les articles 23 et 25 de la loi validée du 29 décembre 1942 relative à la révision des pensions abusives.

— M. Fournier pour rapporter le projet de loi (n° 990, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, accordant aux combattants volontaires de la Résistance une prolongation du délai imparti pour le dépôt des demandes de prêts au titre de l'ordonnance du 5 octobre 1945.

— M. Jullien pour rapporter le projet de loi (n° 991, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant et complétant l'ordonnance du 2 novembre 1945 étendant aux militaires des F.F.L. certains avantages prévus en faveur des prisonniers de guerre et déportés.

La commission a désigné au scrutin secret, par 9 voix contre 8 à M. Vittori, M. Gadoin pour siéger avec voix consultative au sein de la commission des finances, conformément aux dispositions de l'article 26 du Règlement.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Mercredi 4 février 1948. — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — La commission a entendu M. Robert Lacoste, ministre de l'Industrie et du Commerce, qui a fait un exposé sur les données actuelles de la production française et sur les perspectives des approvisionnements et de la répartition.

Le ministre a tenu tout d'abord à souligner que l'évolution de l'industrie française depuis deux ans ne constitue pas la moindre des raisons qui sont données à notre pays d'espérer dans son destin. Les chiffres de la production charbonnière traduisent un dépassement très net du niveau de 1938. Compte tenu des possibilités d'importation, la France devrait pouvoir disposer d'une ressource supérieure à 72 millions de tonnes pour l'année 1948.

M. Robert Lacoste a passé ensuite en revue les augmentations de la production constatées dans les divers secteurs de l'industrie : énergie électrique et gazière, tracteurs et motoculteurs, industrie automobile, matériaux de construction, pneumatiques, produits chimiques, engrais, etc... Il a défini les divers éléments qui conditionnent la poursuite de cet essor.

La dernière partie de l'exposé du ministre a été consacrée aux problèmes actuels de l'approvisionnement et de la répartition de l'essence ainsi qu'aux mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour satisfaire les besoins de la consommation.

Au cours d'un échange de vues qui a suivi, certaines précisions ont été demandées au ministre. M. Longchambon a exprimé le souhait que le développement de l'industrie française ne soit pas

poursuivi au détriment de la production agricole et des conditions de vie des travailleurs.

A l'issue de cette audition, M. Siaut a donné lecture de son projet de rapport sur la proposition de loi (n° 875, année 1947) tendant à constater la nullité de l'acte dit « loi du 15 février 1941 » relative à l'organisation de la production, du transport et de la distribution du gaz. La commission a invité le rapporteur à modifier ses conclusions, qui tendaient, au moyen de deux articles additionnels, à promouvoir un système de contrôle sous l'autorité du ministre de l'Industrie et du Commerce ; par 8 voix contre 2, elle a décidé de proposer au Conseil d'émettre un avis défavorable à l'adoption de cette proposition de loi.

La commission a enfin nommé :

— M. Longchambon rapporteur pour avis, en remplacement de M. Armengaud, de la proposition de résolution (n° 309, année 1947) tendant à inviter le Gouvernement à faciliter les transformations de l'équipement énergétique de l'industrie, en vue d'économiser le charbon, et à accroître les possibilités françaises de recherche et de traitement des carburants liquides ;

— M. Doucouré, rapporteur de la proposition de résolution (n° 23, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à remettre en vigueur la dotation d'essence attribuée aux coloniaux d'Outre-Mer, rentrant en congé à la métropole ;

— M. Rochette, rapporteur de la proposition de résolution (n° 29, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à liquider les sociétés sous séquestre en sociétés anonymes à participation ouvrière et spécialement la société des automobiles Berliet.

RAVITAILLEMENT

Mercredi 4 février 1948. — *Présidence de M. Lefranc, président.*

— Au cours d'une réunion tenue en commun avec la commission de l'agriculture, la commission a entendu M. Coudé du Foresto, sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture, sur la politique générale suivie en matière de ravitaillement.

Après avoir examiné l'organisation générale des services du ravitaillement, souligné les massives réductions de personnel dont ils ont été l'objet et qui limitent ses moyens d'action, M. Coudé du Foresto a passé en revue les différents problèmes que pose l'approvisionnement en céréales panifiables, viande, lait, sucre et poisson.

Le sous-secrétaire d'Etat a tenu à rendre hommage à l'effort de livraison de céréales panifiables réalisé par les agriculteurs. Il a notamment déclaré qu'à moins de difficultés tout à fait exceptionnelles dans le domaine des importations, on pouvait espérer que la ration serait maintenue jusqu'à la soudure au taux du rationnement actuel.

En ce qui concerne la viande, le sous-secrétaire d'Etat s'est montré fermement décidé à prendre toutes les mesures propres à éviter la pénurie et à enrayer la hausse des prix. Il compte que les stocks de viande congelée dont disposent les pouvoirs publics, ainsi que les contrats d'engraissement souscrits ou à conclure, permettront d'atteindre ce but.

La situation de nos approvisionnements en sucre, a déclaré M. Coudé du Foresto, n'est pas sans soulever quelques inquiétudes, étant donné la médiocrité de notre dernière récolte de betteraves et les aléas que risque de présenter l'exécution des programmes d'importation.

Abordant les questions laitières, il a précisé que la collecte du lait s'était améliorée au cours du mois de janvier. Il s'est déclaré partisan d'une judicieuse revalorisation du prix de ce produit essentiel, tout en soulignant que ce prix devait être établi en harmonie avec ceux des autres productions agricoles et notamment avec celui de la viande.

Il a indiqué qu'il entendait, au besoin, peser sur le marché des vins pour éviter que ne se produisent des hausses excessives.

M. Coudé du Foresto a ensuite répondu avec beaucoup d'objectivité et de précision aux questions aussi nombreuses que variées qui lui ont été posées par les commissaires.

La suite de l'ordre du jour a été renvoyée à la prochaine séance de la commission.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Mercredi 4 février 1948. — *Présidence de M. Bernard Chochoy, président.* — La commission a adopté le rapport favorable de M. Philippe Gerber sur la proposition de résolution (n° 629, année 1947) de M. Ernest Pezet, tendant à étudier et faire voter, en faveur des français sinistrés à l'étranger, la loi prévue par l'article 10 de la loi du 28 octobre 1946.

Puis elle a chargé M. Duclercq, conformément aux dispositions de l'article 26 du Règlement, de participer aux travaux de la commission des finances lors de la discussion des projets financiers intéressant la reconstruction.

Un échange de vues a ensuite eu lieu qui a permis aux commissaires d'évoquer rapidement divers aspects du problème de la reconstruction : situation particulière de la Tunisie et de la Corse, rationalisation de la répartition des matériaux et des crédits, problème du ciment, utilisation des ressources procurées par le prélèvement exceptionnel et par le plan Marshall, coefficient de sécurité à assurer aux bâtiments que l'on reconstruit par l'emploi des matériaux adéquats.

La commission a décidé de prier le ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme de venir lui faire un exposé d'ensemble des questions intéressant son département.

Enfin, elle a adopté le vœu suivant, proposé par M. Duclercq et complété par M. Richard :

« La commission de la reconstruction et des dommages de guerre émet le vœu qu'une addition soit apportée aux dispositions de l'article premier de la loi du 4 mars 1943 à l'effet de maintenir le *statu quo* en matière de libération d'actions des sociétés de crédit immobilier, des sociétés de jardins ouvriers et des offices publics d'habitation à bon marché. »

M. Duclercq a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 904, année 1947), de M^{me} Patenôtre, tendant à inviter le Gouvernement à adopter un plan général rationnel de la reconstruction et du logement échelonné sur plusieurs années.

M. Philippe Gerber a été nommé rapporteur du projet de loi

(n° 989, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à habiliter le ministre chargé de la Reconstruction et de l'Urbanisme à intenter au nom de l'Etat les actions en réparation et en répétition prévues par l'article 72 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 4 février 1948. — *Présidence de M. Henri Martel, président.* — La commission a procédé à des désignations de rapporteurs :

1° M. M'Bodje (Mamadou) pour la proposition de résolution (n° 953, année 1947), de M. Masson, tendant à inviter le Gouvernement à fixer un minimum de moyens d'existence aux vieux travailleurs, aux titulaires de petite pension, aux accidentés du travail, aux bénéficiaires de l'assistance et, d'une manière générale, aux économiquement faibles et à élever d'urgence, en attendant, leurs allocations, secours, pensions, dans la même proportion que l'augmentation qui a été accordée aux travailleurs de l'industrie, du commerce et des services publics ;

2° M. Caspary pour la proposition de loi (n° 17, année 1948), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter l'article 54 g du livre II du Code du travail, en vue d'accorder un congé supplémentaire aux mères de famille qui exercent une activité salariée ;

3° M^{me} Devaud pour la proposition de résolution (n° 821, année 1947) de M^{me} Saunier, tendant à inviter le Gouvernement à hâter le dépôt d'un projet de loi portant statut de la formation professionnelle, renvoyée, pour le fond, à la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs (pour avis) ;

4° M. Satonnet pour la proposition de résolution (n° 861, année 1947) de M. Laffargue, tendant à inviter le Gouvernement à modifier le mode de paiement des heures supplémentaires et des primes individuelles et collectives à la production : a) en les

exonérant de toutes charges sociales et de tous impôts ; b) en affectant à leur bénéfice la part patronale de sécurité sociale et à réaliser ainsi une augmentation générale de la production, seule capable d'amener une amélioration du pouvoir d'achat, renvoyée pour le fond à la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales (pour avis).

Elle a ensuite achevé la discussion de l'avis de M^{me} Devaud sur la proposition de résolution (n° 278, année 1947) de M^{me} Rollin sur le versement des allocations familiales entre les mains de la mère de famille. L'avis, dont M^{me} Devaud a donné lecture, a été adopté à la majorité des voix, mais la commission a repoussé un amendement qui lui était proposé par le rapporteur et qui tendait à faire entrer l'allocation de salaire unique parmi les biens réservés de la femme.

M^{me} Devaud a ensuite présenté son avis sur la proposition de résolution (n° 821, année 1947) de M^{me} Saunier. Elle a conclu à un avis favorable, en insistant sur l'importance de la qualification professionnelle dans l'économie française et sur l'aspect plutôt social qu'éducatif de la formation professionnelle.

La commission a manifesté, au cours d'un rapide échange de vues, son complet accord avec ces conclusions et a émis le vœu qu'une réunion soit envisagée avec la commission de l'éducation nationale, pour entendre sur le projet de statut de la formation professionnelle les exposés du sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique et du ministre du Travail.

Puis M. Caspary a fait adopter l'avis favorable qu'il présentait sur la proposition de résolution (n° 352, année 1947) de M^{me} Rollin, tendant à inviter le Gouvernement à appliquer la loi du 20 mai 1946 relative à la révision des salaires moyens départementaux — telle qu'elle ressort du rapport — (n° 884, année 1947), de M. de Montgascon. A cette occasion la commission a rappelé son désir de voir prendre pour base des prestations familiales le salaire moyen du lieu de travail et non du lieu de résidence.

La commission a ensuite adopté, sans débat, les rapports favorables :

a) De M. Caspary sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée Nationale (n° 17, année 1948), tendant à compléter l'article 54 g du Livre II du Code du travail ;

b) De M. Renaison sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale (n° 954, année 1947), portant abrogation de la loi du 7 juillet 1900.

La suite de l'examen du rapport de M. M'Bodje sur la proposition de résolution (n° 953, année 1947) de M. Masson relative au minimum de moyens d'existence pour les vieux travailleurs a été renvoyée à une séance ultérieure.

Enfin, en application de l'article 26 du Règlement, M^{me} Devaud a été désignée, à la majorité, pour participer aux travaux de la commission des finances lors de la discussion des projets financiers intéressant la législation du travail.